



Mise à l'enquête publique d'un projet des routes nationales

N01, N09 et N12 – Communes d'Ecublens (VD) à Bex

Modification des alignements des routes nationales

1. Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC)

a ouvert la procédure ordinaire d'approbation des plans selon les art. 27a à 27c de la loi fédérale sur les routes nationales (LRN; RS 725.11) et l'art. 12 de l'Ordonnance sur les routes nationales (ORN; RS 725.111).

2. Mise à l'enquête publique

Pendant toute la durée du délai de mise à l'enquête publique, le dossier du projet définitif peut être consulté auprès du Canton ou des communes de :

- Aigle, Place du Marché 1, 1860 Aigle
- Belmont-sur-Lausanne, Route d'Arnier 2, 1092 Belmont-sur-Lausanne
- Bex, Rue Centrale 1, 1880 Bex
- Blonay, Route du Village 45, 1807 Blonay
- Bourg-en-Lavaux, Route de Lausanne 2, 1096 Cully
- Bussigny, Place de l'Hôtel-de-Ville 1, 1030 Bussigny
- Chardonne, Rue du Village 19, 1803 Chardonne
- Chavannes-près-Renens, Avenue de la Gare 46, 1022 Chavannes-près-Renens
- Chexbres, Rue du Bourg 9, 1071 Chexbres
- Corseaux, Rue du Village 4, 1802 Corseaux
- Corsier-sur-Vevey, Rue du Château 4, 1804 Corsier-sur-Vevey
- Crissier, Chemin de Chisaz 1, 1023 Crissier 1
- Ecublens, Chemin de la Colline 5, 1024 Ecublens VD
- Epalinges, Route de la Croix-Blanche 25, 1066 Epalinges
- Jongny, Route de Châtel-St-Denis 38, 1805 Jongny
- Jouxten-Mézery, Chemin de Beau-Cèdre 1, 1008 Jouxten-Mézery
- La Tour-de-Peilz, Grand-Rue 46, 1814 La Tour-de-Peilz
- Lausanne, Place de la Palud 2, 1002 Lausanne
- Le Mont-sur-Lausanne, Route de Lausanne 16, 1052 Le Mont-sur-Lausanne
- Lutry, Le Château, 1095 Lutry
- Montreux, Grand-Rue 73, 1820 Montreux
- Noville, Place du Collège 1, 1845 Noville
- Ollon, Bâtiment administratif, 1867 Ollon
- Paudex, Route de la Bordinette 5, 1094 Paudex

- Puidoux, Route du Village 38, 1070 Puidoux
- Pully, Avenue du Prieuré 2, 1009 Pully
- Rennaz, Route d'Arvel 10, 1847 Rennaz
- Roche, Rue des Salines 2a, 1852 Roche (VD)
- Romanel-sur-Lausanne, Chemin du Village 24, 1032 Romanel-sur-Lausanne
- Saint-Légier-La Chiésaz, Route des Deux-Villages 23, 1806 Saint-Légier-La Chiésaz
- Saint-Saphorin, Chemin de l'Ancien Collège 6, 1071 Saint-Saphorin (Lavaux)
- Vevey, Rue du Lac 2, 1800 Vevey
- Veytaux, Rue du They 1, 1820 Veytaux
- Villars-Sainte-Croix, Au Village 23, 1029 Villars-Sainte-Croix
- Villeneuve, Grand'Rue 1, 1844 Villeneuve (VD)
- Yverne, La Grappe 2, 1853 Yverne

durant les heures d'ouverture des guichets communaux.

Le délai de mise à l'enquête court du **8 février 2019 au 11 mars 2019**

3. Consultation des tiers concernés

Quiconque a qualité de partie en vertu de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021) peut, conformément à l'art. 27d LRN, faire opposition par écrit contre le projet pendant le délai de mise à l'enquête auprès du **Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), Kochergasse 10, 3003 Berne**. Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure. Les communes font valoir leurs intérêts par voie d'opposition.